

➤ Définition :

La consignation, le verrouillage ou cadenassage, désignent la suite chronologique d'opérations indispensables et réglementées, qui permettent d'assurer la sécurité du personnel et du matériel avant d'intervenir sur un appareillage, une installation, ou simplement une machine (Fluide, électrique, mécanique, ...)

Pour Info :

Consignation ou condamnation : quelle différence ?

La consignation correspond à l'ensemble de la procédure de sécurité permettant de mettre en sécurité une installation avant l'intervention d'un professionnel. La condamnation est l'une des étapes de cette procédure.

➤ Petit jeu :

Relier les images ci-dessous à leurs identifications :



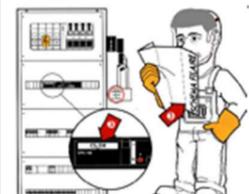
- Séparation



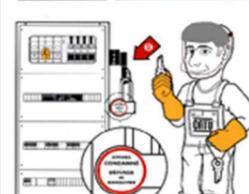
- Condamnation



- Identification

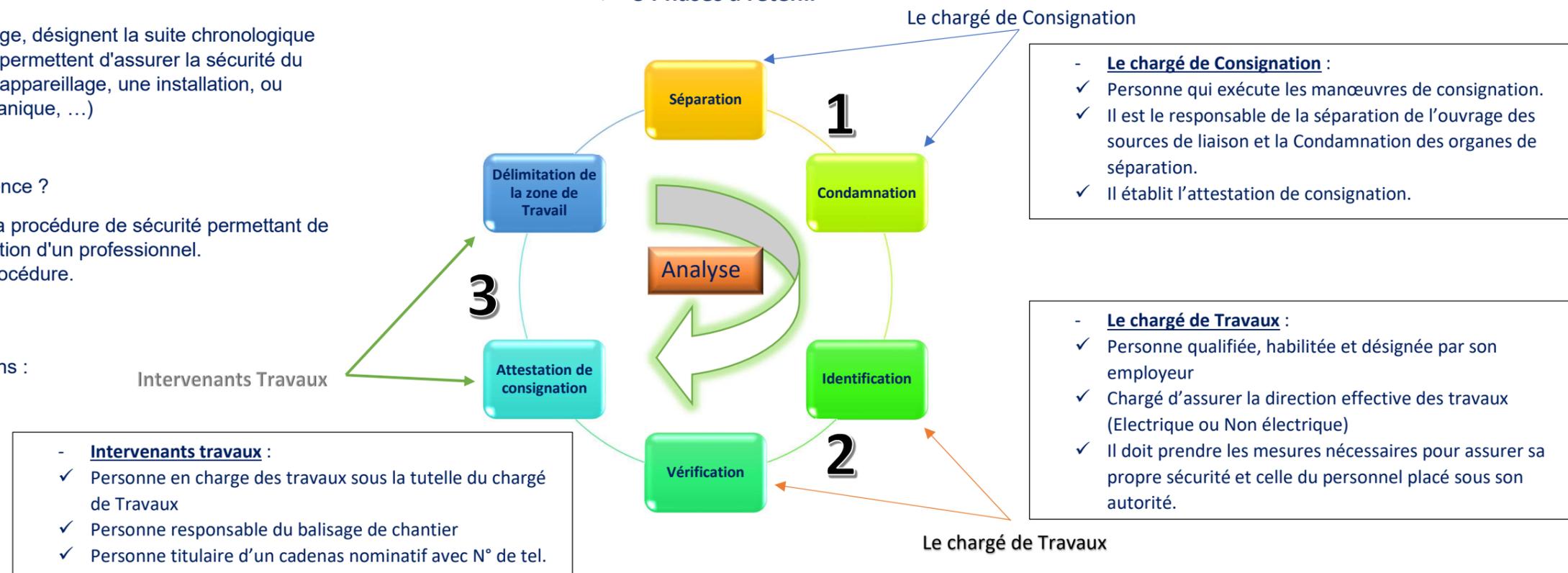


- La vérification



- Délimitation de la zone de travail

➤ 3 Phases à retenir



- Cadenassage d'un interrupteur

- Cadenassage de vanne / robinet

- Platinage de Fluides

- Brochage pour élément Mécanique



La consignation est une procédure de mise en sécurité d'une installation. Elle vise à neutraliser les sources d'énergie pendant une opération de maintenance ou de réparation d'une machine. Les réparations s'effectuent alors en toute sécurité, sans que les équipements ne se remettent en marche.

Vrai - Faux



**Comme pour la VAT (Vérification d'Absence de Tension),
la PURGE est une vérification à ne pas oublier**

Date de parution :	01/04/2023
Rédigé par :	Olivier & Régis
Version :	2022-V 1